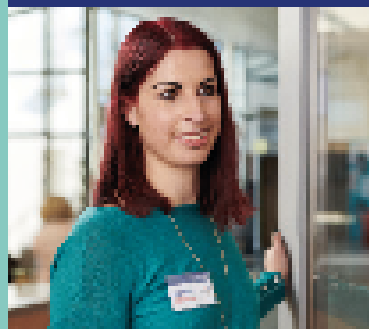


FORMATION,
EMPLOI, RETRAITE



SANTÉ



ÉTAT CIVIL
ET FAMILLE



JUSTICE



BUDGET



LOGEMENT, MOBILITÉ
ET COURRIER



France
services

PROCHE DE VOUS,

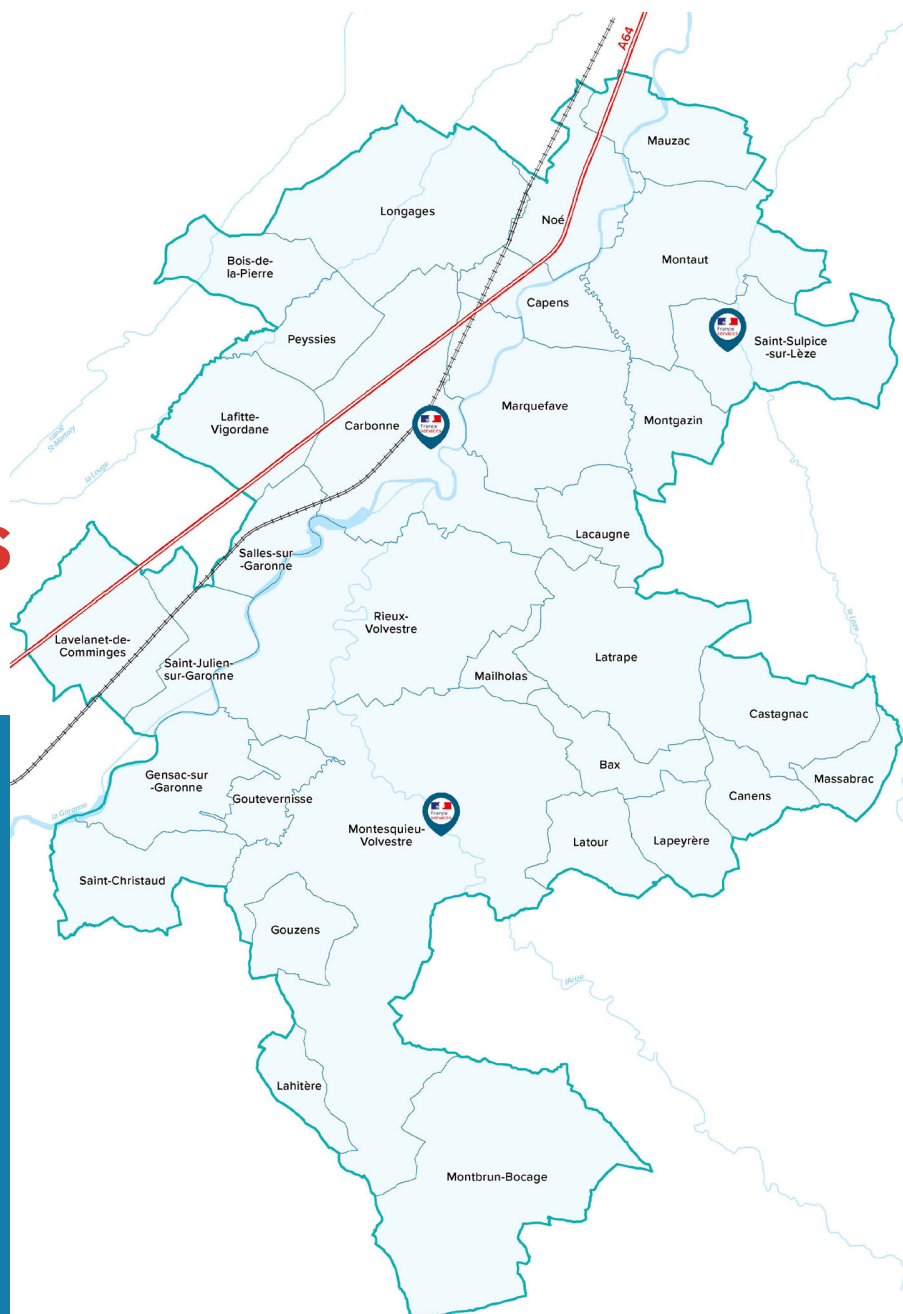
PROCHE DE CHEZ VOUS

France services

Livret d'accueil

Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Sommaire

Tout savoir sur France Services	3
Contacts & adresses	4
Horaires d'ouverture	5
Pour un déplacement efficace	5
Documents à apporter pour votre RDV	5
Liens & numéros utiles	8
Nos Partenaires	10
Partenaires Nationaux	10
Partenaires Locaux	14
Nos Permanences	18
France services Carbonne	18
Antenne de Montesquieu-Volvestre	19
Antenne de Saint-Sulpice sur Lèze	19

TOUT SAVOIR SUR FRANCE SERVICES



France services : pour vos démarches administratives et besoins numériques du quotidien
Entre internet et vous, la connexion ne passe pas ? Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Accessibilité

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires.

Où que vous vous trouviez, accédez-en moins de 30 minutes à un service public de qualité.

Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans un France services : Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne

Accompagnement

Quand vous vous rendez dans un France services, vous accédez à un service public moderne, qui vous apporte une réponse à visage humain. Au moins deux agents, formés pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien vous accueillent dans un lieu de vie agréable et convivial. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service.

Outils numériques

Création d'une adresse électronique, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent dans l'utilisation d'outils informatiques et dans vos démarches numériques du quotidien.

Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent aussi s'appuyer sur leurs correspondants du réseau partenaires.

Exemples de services proposés

- Je déclare mes revenus
- J'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- Je cherche un emploi
- Je cherche à rembourser mes soins
- Je prépare ma retraite
- Je fais face à un litige ou un conflit
- J'attends un enfant

CONTACTS ET ADRESSES

Espace France Services du Volvestre
111, avenue de Toulouse
31390 Carbonne
05.36.17.20.00

Antenne France Services du Volvestre
Mairie - Place de l'Hôtel de ville
31410 Saint-Sulpice sur Lèze
06.14.10.90.28
accueil.franceservices@cc-volvestre.fr`

Antenne France Services du Volvestre
20, place de la Halle
31310 Montesquieu-Volvestre
05.61.90.19.55

Horaires d'ouverture

Espace France Services Carbonne

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	sur RDV
13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30		

Accueil sur rdv du lundi au jeudi de 12h30 à 13h30 et de 17h30 à 18h30.

Antenne France Services Montesquieu-Volvestre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30		8h30 - 12h30
			13h30 - 17h30	

Antenne France Services Saint-Sulpice sur Lèze

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
				8h30 - 12h30

POUR UN DÉPLACEMENT EFFICACE

Pour toute démarche en ligne, il est nécessaire de disposer d'une adresse électronique unique par individu et du mot de passe associé.

Si tel n'est pas le cas, merci de le signaler lors de votre prise de rendez-vous, nous prendrons le temps d'en créer une ensemble.

Le saviez-vous ?



Avec France Connect, il vous suffit d'un seul identifiant et mot de passe pour toutes vos démarches. Plus besoin de créer de nouveaux comptes sur les sites administratifs, si vous disposez déjà d'un compte sur impots.gouv.fr, ameli.fr ou msa.fr

DOCUMENTS À APPORTER POUR VOTRE RENDEZ-VOUS :



CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES

Si la personne est allocataire :

- son numéro allocataire
- son code confidentiel à 8 chiffres

Pour une première demande :

- une copie lisible recto-verso de votre carte nationale d'identité, de votre passeport, ou de votre extrait d'acte de naissance si vous êtes de nationalité française ;
- une copie de votre titre de séjour en cours de validité dans les autres cas
- un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (Rip) ou d'épargne (Rice), établi à votre nom
- les 3 derniers bulletins de salaire (ou indemnités santé, allocation chômage, retraite) des personnes du foyer
- dernier avis d'imposition
- une adresse électronique et son mot de passe



ASSURANCE MALADIE (AMELI)

- carte vitale
- adresse électronique et son mot de passe
- RIB

Si la personne possède un compte AMELI :

- carte vitale + Code confidentiel

ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- carte vitale
 - une adresse électronique et son mot de passe
- Si la personne possède un compte CARSAT :**
- carte vitale + Code confidentiel

POLE EMPLOI

- carte vitale
 - les informations concernant le parcours professionnel : attestations d'activité de non salarié, bulletins de salaire, arrêt maladie, attestation d'employeur.
 - CV (si la personne en possède un)
 - RIB
- Une adresse électronique et son mot de passe.
- Si la personne est inscrite à pôle emploi :**
- Identifiant + code confidentiel

- carte vitale
 - une adresse électronique et son mot de passe
 - 3 derniers bulletins de salaire
 - dernier avis d'imposition
 - RIB
- Si la personne possède un compte MSA :**
- Carte vitale + Code confidentiel

A.N.T.S

Si la personne possède un compte France CONNECT :

- impots.gouv.fr
- Ameli (identifiant + code confidentiel)
- MSA

Si la personne possède un compte ANTS :

- son identifiant et son code confidentiel

Si aucun des deux :

- sa carte vitale
- une adresse électronique et son mot de passe
- un RIB



IMMATRICULATION

Cession de véhicule :

- la déclaration de cession remplie

Changement de titulaire / demande de certificat d'immatriculation :

Un compte France CONNECT est obligatoire



- la Carte grise originale
- le Code de Cession (transmis par l'ancien titulaire)
- pièce d'identité
- permis de conduire
- contrôle technique de moins de 6 mois
- justificatif de domicile de moins de 6 mois (EAU / EDF/ IMPOTS)
- attestation d'assurance
- demande d'immatriculation CERFA 13750
- carte Bancaire et le téléphone associé à cette carte

Si vous réalisez la demande pour une autre personne :

- MANDAT CERFA 13757
- Pièces d'identité du mandant

PERMIS DE CONDUIRE

- pièce d'identité en cours de validité
- justificatif de domicile de moins de 6 mois
- photo d'identité au format numérique ou papier
- perte de permis
- un moyen de paiement en ligne (carte bancaire) ou un timbre fiscal dématérialisé

Vol de permis

- la déclaration de vol (à faire en commissariat ou gendarmerie)
- un moyen de paiement en ligne (carte bancaire) ou un timbre fiscal dématérialisé

Détérioration de permis

- votre permis de conduire détérioré (recto/verso)

Changement d'état civil

- votre livret de famille (en cas de divorce) ou de jugement (adoption, changement d'état civil), justifiant ce changement

Permis en fin de validité

- votre permis de conduire recto/verso

Pour une demande de catégorie du groupe lourd ou à la suite d'une intervention chirurgicale :

- l'avis médical délivré par un médecin de ville agréé

PRÉ-DEMANDE DE TITRE D'IDENTITÉ

- ancien titre d'identité
- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 6 mois

IMPÔTS

Si la personne possède un compte France CONNECT :

- impots.gouv.fr
- Ameli Identifiant + code confidentiel
- MSA

Ou

- dernière déclaration
- dernière avis d'imposition
- adresse électronique et son mot de passe
- RIB
- Carte bancaire et le téléphone associé à cette carte

TIMBRE DÉMATERIALISÉ

- une adresse électronique et son mot de passe
- carte bancaire et le téléphone associé à cette carte

LIENS ET NUMÉROS UTILES

Numéros d'Urgence :

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**

Samu : **15**

Police / Gendarmerie : **17**

Sapeurs-pompiers : **18**

Secours en mer : **196**

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**

SOS Médecins : **36 24**

Trouver un médecin de garde : **116 117**

Violence conjugale : **3919**

Drogues info service : **0800 23 13 13**

Allô enfance en danger : **119**

Urgence pour les personnes sans abri : **115**





Liens utiles :

www.gouvernement.fr
www.service-public.fr
www.mesdroitssociaux.gouv.fr
www.demandelogement31.fr
www.justice.fr
www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-garonne/actualites
3230 (Service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

ASSURANCE MALADIE

www.ameli.fr/haute-garonne
3646 (Service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

ASSURANCE RETRAITE

www.lassuranceretraite.fr
www.carsat-mp.fr
www.info-retraite.fr
3960 (Service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h à 17h

POLE EMPLOI

www.pole-emploi.fr
Candidat : 3949 (Service gratuit + prix appel)
Employeur : 3995 (Service gratuit + prix appel)

MSA

www.msa.fr
<https://mps.msa.fr>
05 61 10 40 40

ANTS

<https://ants.gouv.fr/>
34 00 (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h.

IMPOTS

www.impots.gouv.fr
www.economie.gouv.fr
SIP MURET : 05 62 23 12 12

NOS PARTENAIRES



Partenaires nationaux :

Le France Services délivre un accueil de premier niveau pour ses partenaires, administrations ou organismes publics.

Toutefois, il n'est pas une annexe des agences partenaires. Il constitue un relais et un appui pour accompagner les usagers dans leurs démarches, mais n'a pas vocation à se substituer à l'agence partenaire.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Conseil Départemental de l'Accès au Droit

L'accès au droit est la possibilité pour tout citoyen de connaître ses droits et obligations et de les mettre en œuvre.

L'aide à l'accès au droit comprend les consultations juridiques, l'orientation et l'aide à l'accomplissement des démarches ainsi que la sensibilisation aux modes de règlement amiable des litiges.

Le point d'accès au droit est un lieu gratuit et permanent. Il permet d'apporter à toute personne confrontée à un problème d'ordre juridique ou administratif, une information de proximité sur ses droits et ses devoirs et un accompagnement dans les démarches en vue de l'exercice effectif de ses droits. Il contribue au développement de l'autonomie des habitants et participe à la lutte contre les exclusions.

Les permanences de consultations juridiques gratuites sont assurées par un avocat, désigné par le Barreau de Toulouse. Elles s'adressent à tous les citoyens confrontés à un problème de nature juridique, soit en dehors de tout contentieux et avant toute procédure, soit à l'occasion d'un contentieux ou d'une procédure judiciaire ou administrative :

- Droit de la famille : séparation, divorce, droit de visite et d'hébergement, pension alimentaire...
- Droit de la consommation, du logement et du surendettement
- Droit administratif
- Droit du travail
- Droit des étrangers

Défenseurs des droits

Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État, né de la réunion de quatre institutions : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS). Créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle s'est vu confier deux missions : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...);
- pense qu'elle est discriminée ;
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ;
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- s'inscrit dans une démarche de lanceur d'alerte.

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice doit rechercher une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il instaure le dialogue entre les parties, personnes physiques ou morales, pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige. Gratuite, la conciliation est un mode de règlement amiable des différends. Si elle aboutit, un constat d'accord total ou partiel est rédigé. Il peut être homologué par le juge qui lui donne ainsi force exécutoire.

- Je souhaite régler mon différend sans saisir un tribunal, qui aller voir ?
- Les informations partagées afin de résoudre amiablement un litige restent-elles confidentielles en cas de procès ?

Protection Judiciaire de la Jeunesse

La protection judiciaire de la jeunesse a pour cœur de mission l'action éducative dans le cadre pénal. Il s'agit d'éduquer, de protéger et d'insérer le mineur en conflit avec la loi, dans un objectif de lutte efficace contre la récidive. Elle est chargée de « l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre ». Ainsi, elle propose son expertise éducative au juge des enfants et met en œuvre ses décisions. La PJJ assure la prise en charge de mineurs qui lui sont confiés dans ses établissements publics et ceux du secteur associatif habilité (SAH), dont elle contrôle la qualité. Elle conçoit les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs, y compris en protection de l'enfance, en liaison avec les services compétents.

Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) sont des services déconcentrés à l'échelle départementale de l'administration pénitentiaire française chargés d'assurer le contrôle et le suivi des personnes placées sous main de justice en milieu ouvert ainsi qu'en milieu fermé. Les SPIP contribuent à la prévention de la récidive et favorisent la réinsertion des personnes condamnées en concourant à l'individualisation des peines privatives de liberté et à la préparation des décisions de justice à caractère pénal.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de l'Intérieur

Agence Nationale des Titres Sécurisés

L'ANTS est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Intérieur. Il a été créé par le décret du 22 février 2007. L'ANTS est compétente dans le domaine de la production et de l'acheminement des titres sécurisés et répond aux besoins expr-

més des administrations de l'État.

Par la mise en commun des compétences d'administrations diverses, l'agence est au cœur des évolutions actuelles en matière de modernisation et de rationalisation des moyens de l'État.

C'est aussi un établissement au service de tous et sa préoccupation majeure est d'améliorer en permanence le service rendu aux citoyens.

Ses missions sont les suivantes :

- elle conçoit les démarches en ligne (CNI/Passeports, cartes grises, permis de conduire), en tant que maître d'œuvre des systèmes d'information ;
- elle apporte un support aux usagers et aux partenaires institutionnels dans leurs démarches en ligne, dans une logique d'accompagnement, dans un environnement numérique ;
- une fois la demande de l'utilisateur validée par le service instructeur, elle procède à la production et à l'acheminement du titre chez l'utilisateur.

La liste des titres sécurisés qui incombent à l'agence est fixée par le décret n°2007-255 du 27/02/2007. Il s'agit entre autres des titres d'identité et de voyage, des titres de séjour, des visas, des certificats d'immatriculation des véhicules, des permis de conduire...

L'agence accomplit sa mission dans le respect des orientations générales arrêtées par l'État en matière de titres sécurisés et dans le cadre de la coopération européenne et internationale. Sa mission exclut l'instruction des demandes. Avec l'accord du ministre responsable de la délivrance des titres, l'agence peut être autorisée à gérer pour le compte des administrations de l'État les traitements automatisés correspondants.

L'agence peut être chargée par son autorité de tutelle d'émettre des recommandations sur la politique générale de l'État en matière de titres sécurisés.

L'Agence nationale des titres sécurisés est administrée par un conseil d'administration, elle compte 137 agents. Son siège se situe à Charleville-Mézières et possède aussi une antenne à Paris.



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des finances publiques

Les grandes missions de la direction générale des finances publiques (DGFiP) concernant la fiscalité et la gestion publique sont les suivantes : établir les impôts, contrôler les déclarations fiscales, recenser le patrimoine foncier et conserver les actes relatifs

aux immeubles, recouvrer les recettes publiques, ...



Caisse nationale des allocations familiales

La Caisse d'Allocations familiales est un organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille de la Sécurité sociale.

Sa politique familiale et sociale repose sur quatre missions principales :

- Aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle, en poursuivant notamment la structuration d'une offre diversifiée en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, en favorisant de meilleures conditions de logement et en facilitant l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.



Caisse nationale d'assurance maladie

La Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) gère les branches mala-

die (risques maladie, maternité, invalidité, décès) et accidents du travail/maladies professionnelles (AT-MP) du régime général de la sécurité sociale.

Elle met en œuvre le parcours de soins coordonnés en plaçant le médecin traitant au cœur du système. Elle veille à l'équilibre des dépenses avec les ressources publiques qui lui sont affectées. Elle est ainsi l'acteur central du système de soins dont elle assure la maîtrise médicalisée.



Caisse nationale d'assurance vieillesse

L'Assurance retraite regroupe la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et 15 caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), 4 caisses générales de Sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer, et la caisse de Sécurité sociale (CSS) à Mayotte.

L'Assurance retraite gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale : C'est la retraite de base des salariés du secteur privé, des travailleurs indépendants, des contractuels de la fonction publique et des artistes-auteurs. Il s'agit de la marque connue du grand public.

En tant que caisse nationale, la Cnav est l'établissement public à caractère administratif qui définit les orientations de l'Assurance retraite, en matière de retraite et d'action sociale. Elle veille à leur mise en œuvre et pilote le réseau de l'Assurance retraite. L'identité Cnav est davantage connue en interne et auprès des institutionnels.



santé
famille
retraite
services

Mutualité sociale agricole

La MSA est un organisme mutualiste qui gère de façon globale la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles ainsi que leurs ayants droit et les retraités.



pôle emploi

Pôle emploi

Pôle emploi est le service public de l'emploi en France. Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi est en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et répond aux besoins de recrutement des entreprises.

La Poste



LA POSTE

D'administration d'État, dirigée par un ministère (les PTT), le Groupe s'est transformé en établissement public à caractère industriel et commercial en 1991, puis en société anonyme à capitaux publics en 2010. Depuis mars 2020, la Caisse des Dépôts est l'actionnaire majoritaire du Groupe La Poste avec 66 % de son capital, les 34% restant sont détenus par l'État.

Ce modèle original permet au Groupe La Poste d'assurer quatre missions de service public que l'État lui a confiées par la loi du 2 juillet 1990 et qui forgent son identité :

- le service universel postal
- la contribution de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire
- la mission d'accessibilité bancaire de La Poste
- le transport et la distribution de la presse.

Partenaires locaux :



CAP Emploi

Cap emploi est un organisme de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Agence3i



Financé par le Conseil Département de la Haute Garonne et le Fond Social Européen, ce dispositif s'adresse aux bénéficiaires du RSA. Il se déroule sous forme d'entretien avec un conseiller en insertion professionnelle, qui visent l'élaboration d'un projet d'accès à l'emploi.



Mission locale Haute-Garonne

Les missions locales ont pour but d'accompagner tous les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale. ... En résumé, les missions locales accueillent, orientent, conseillent et accompagnent les jeunes pour favoriser leur retour à l'emploi et les aider à être autonomes.



Association Formation Insertion Développement Local

L'Afidel est un organisme non lucratif de formation et d'accompagnement professionnel, reconnu pour ses valeurs, sa connaissance du territoire et la maîtrise des techniques pédagogiques et d'accompagnement. L'Afidel s'adresse principalement à des publics résidant en zone rurale et pour la majorité ayant un faible niveau de qualification, afin de favoriser leur retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Haute-Garonne

Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne

Information, conseil et accompagnement auprès des porteurs de projet, des créateurs, des repreneurs mais aussi des jeunes sur la voie de l'apprentissage (250 métiers de l'Artisanat). La CMA accompagne les entreprises artisanales dans leur développement. Elle fournit une réponse personnalisée aux demandes individuelles et met en place des actions collectives : les projets de création, reprise, transmission d'entreprise artisanale / les projets de développement de l'entreprise artisanale / la gestion des ressources humaines dans l'entreprise artisanale / l'insertion et le renouvellement des actifs avec le Centre d'Aide à la Décision).

Expertise & Patrimoine



Créé en 2008, le bureau d'étude Cédric Bonnefont – EXPERTISES & PATRIMOINE – est spécialisé dans le conseil en habitat et l'amélioration de l'habitat existant au sens le plus large du terme : Amélioration de l'habitat, adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite, mise en confort

et en sécurité des installations, bilans thermiques en vue de travaux en faveur des économies d'énergie, ..



SOLIHA Solidaires pour l'habitat

Acteur de l'économie sociale et solidaire, SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, est le premier Mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat.

SOLIHA est partenaire de l'Anah et l'ADEME pour mettre en œuvre le programme Habiter Mieux. Les conseillers SOLIHA accompagnent les propriétaires occupants qui ont des revenus modestes et les propriétaires bailleurs privés qui louent leurs logements à des ménages modestes.

Les missions de SOLIHA :

- accompagner les personnes âgées et handicapées souhaitant mieux vivre chez elles,
- réussir la transition énergétique pour tous
- lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- mobiliser le parc privé à des fins sociales
- produire des logements d'insertion
- redynamiser les copropriétés, les quartiers, et les centres-bourg

Guichet Rénov'Occitanie du Pays Sud Toulousain.



A partir de janvier 2021, votre Espace Info Energie et Objectif Réno changent de nom et deviennent le guichet Rénov'Occitanie du Pays Sud Toulousain.

Service Neutre, objectif et indépendant, il vous aide à améliorer le confort de votre logement et à réduire votre facture énergétique.



Agence départementale pour l'information sur le logement en Haute Garonne

L'ADIL 31 offre au public un conseil juridique gratuit et personnalisé. Le rôle de l'ADIL s'exerce en toute neutralité et objectivité.

Dans le domaine juridique, l'ADIL informe sur :

- les droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations...)
- la copropriété (assemblée générale, règles de majorité, travaux, conseil syndical...)
- Les contrats (de vente, de construction de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise...)
- les relations avec les professionnels
- les relations de voisinage
- les assurances constructions
- l'urbanisme

- la réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...)

Dans le domaine fiscal, le conseil porte, notamment, sur :

- le régime des impôts locaux
- l'investissement locatif

Dans le domaine financier, l'ADIL donne une information sur :

- Les prêts et aides à l'accession à la propriété
- Les aides au logement pour les locataires
- Le financement de l'amélioration de l'habitat et notamment de la rénovation énergétique

L'ADIL a pour objectif de permettre à tout accédant de mener son projet d'accession à la propriété en toute sécurité financière et juridique.

Pour cela, l'ADIL établit au futur accédant un plan de financement ou un diagnostic financier personnalisé.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Association investie dans une mission de service public, qui a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Accompagnement de particuliers et des collectivités dans leurs projets.



Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

Historiquement le CLLAJ31 était à destination des moins de 30 ans. Le champ d'action s'étendant de plus en plus, il accueille aujourd'hui un public plus large (jusqu'à 60 ans). Le CLLAJ31 est mandaté par le Conseil Départemental afin d'accompagner les personnes à accéder et à se maintenir dans leur logement (pour une durée maximum d'1 an)

Permanence Information Logement jeunes / AIO

La mission d'Accueil Information et Orientation des jeunes actifs de 16 à 30 ans dans leurs parcours résidentiels est confiée par Toulouse Métropole, sur son territoire, le Conseil Départemental, sur le reste du département, en partenariat avec la CAF et Action Logement.

Lors de ces permanences, nous vous informons sur les aides mobilisables en fonction de votre projet et nous vous soutenons dans la constitution de dossiers.

Objectif : Permettre aux jeunes un accès à l'information facilité : un lieu unique qui centralise l'ensemble des dispositifs existants : structures, aides... mais aussi des conseils personnalisés, un accès à la documentation en libre-service sur place, un accès aux outils internet et téléphonie pour faciliter les recherches et démarches administratives.

Public : Jeunes de 16 à 30 ans en insertion professionnelle, en recherche d'emploi, salariés, intérimaires, apprentis...



IRAVISS

Association qui traite les champs de la victimologie et de la psychocriminologie auprès de mineurs et de jeunes majeurs victimes ou témoins de violence.



ADAD31 / Association de Défense des Agriculteurs en Difficulté

2 juristes accompagnent des exploitants agricoles qui rencontrent des difficultés d'ordre économique, technique, juridique ou social dans la conduite et la gestion de leurs exploitations.

NOS PERMANENCES

France services Carbonne

Avocats

1er lundi du mois de 14h à 17h sur RDV
Prise de RDV au : 05 36 17 20 00

Défenseur des droits

1er mardi du mois de 10h à 16h30 sur RDV
Prise de RDV au : 05 36 17 20 00

Conciliateur de justice

2ème et 4ème mercredi du mois de 9h30 à 12h30
Prise de RDV au : 05 36 17 20 00

Expertises & patrimoine

1er jeudi du mois sur RDV
Prise de RDV au : 05 81 30 00 77

Soliha 31

Le jeudi de 9h30 à 12h
Prise de RDV au : 05 82 08 64 30

Adil 31

1er jeudi du mois de 9h à 12h sur RDV
Prise de RDV au : 05 61 22 46 22
Guichet Rénov'Occitanie
1er jeudi du mois sur RDV
Prise de RDV au : 05 61 97 34 20

CAUE

1er jeudi du mois sur RDV
Prise de RDV au : 05 62 73 73 62

Clajj31

1er et 3ème mercredi du mois de 14h00 à 17h00
Prise de RDV au : 07 68 66 60 38 / laken.barbaro@ajh.fr

Agence 31

Se renseigner à l'accueil RSA du Conseil départemental au 05 34 33 42 95

CMA

Sur RDV : 05 61 10 47 47

CAF

Sur RDV : le jeudi de 13h30 à 17h

Prise de RDV au : 05 36 17 20 00

DGFIP

Sur RDV : [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

IRAVISS

Prise de RDV au : 06 01 79 19 92 / iraviss@yahoo.fr

Antenne de Montesquieu-Volvestre

Soliha 31

2ème et 4ème mardi de 9h30 à 12h

Prise de RDV au : 05 82 08 64 30

Mission locale 31

Sur RDV : 09 70 22 05 00

Agence 31

Se renseigner à l'accueil RSA du Conseil départemental au 05 34 33 42 95

Antenne de Saint-Sulpice sur Lèze

DGFIP

Sur RDV : [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

**Pour tout complément d'information concernant
nos partenaires, ou une aide à la prise de rendez-vous
05 36 17 20 00**